

CONDITIONS GÉNÉRALES

Article 1. Applicabilité

1.1 Les présentes conditions générales sont applicables sur tous les contrats de vente de produits et de services conclus par DONCKERS. Les présentes conditions générales prévalent sur les éventuelles conditions d'achat du client.

1.2 Il ne peut être dérogé par écrit aux présentes conditions générales que moyennant l'accord exprès et écrit de DONCKERS.

1.3 Lors d'une commande, le client accepte les conditions générales de DONCKERS.

Article 2. Formation (et fin) du contrat

2.1 Un contrat avec DONCKERS est formé au moment où une commande est reçue et expressément acceptée par DONCKERS, que ce soit en ligne, par téléphone, par courrier, par courriel ou physiquement dans un des bâtiments de l'entreprise.

2.2 Bien que les délais de livraison et d'exécution cf. article 5 des présentes conditions générales soient purement indicatifs, le client a la possibilité d'annuler la commande par écrit si plus d'un mois s'est déjà écoulé depuis le délai de livraison prévu par DONCKERS, et pour autant que cela se fasse avant le moment de l'expédition par transporteur. Pour ce faire, le client doit envoyer un courriel avec accusé de réception à groothandel@donckers.be ou wheels@donckers.be.

2.3 En cas de restitution ou d'annulation tardive, les frais de manutention, d'administration et d'expédition déjà engagés sont toujours à la charge du client.

Article 3. Prix, produits, offres

3.1 Les devis restent valables pendant quinze jours, sauf convention écrite contraire entre les parties. Les devis sont toujours sans engagement et ne font naître des droits et obligations dans le chef des parties qu'après leur acceptation par les deux parties. Les commandes sont acceptées sous réserve et exécutées selon les possibilités de DONCKERS.

Les offres ou promesses de vente faites par les représentants de DONCKERS n'engagent DONCKERS que lorsque DONCKERS les a explicitement confirmées par écrit.

3.2 Tous les prix chez DONCKERS sont en euros et hors TVA, frais d'élimination et frais d'expédition. Les réductions éventuelles sont spécifiques au client. L'envoi d'un prix ne peut être considéré comme une offre et n'oblige pas DONCKERS à livrer.

3.3 Les produits (et offres spéciales) sont disponibles (valables) jusqu'à épuisement des stocks.

3.4 La propriété du produit vendu ne sera transférée au client qu'après réception du paiement intégral par le client de la somme principale, des intérêts, des frais et des prestations supplémentaires, même si ces produits ont été modifiés ou incorporés.

Nonobstant cette réserve de propriété, les risques de perte ou de destruction, etc. du bien vendu sont intégralement transférés au client au moment de la livraison ou de la réception.

3.5 DONCKERS se réserve le droit de révoquer ses prix et réductions à tout moment, sans que DONCKERS ne puisse être tenue responsable d'éventuelles modifications de prix (intermédiaires).

Article 4. Paiement

4.1 Pour les commandes via DONCKERS, le paiement peut s'effectuer selon les modalités suivantes, en fonction des engagements pris et des engagements concernant le compte client :

- Paiement comptant (retrait, livraison par DONCKERS au tarif convenu) ;
- Paiement anticipé par virement bancaire ;
- Paiement sur facture par virement bancaire dans le délai prévu, sauf clause expresse contraire.

4.2 Des frais de port (BE) de 5 € hors TVA sont facturés par DONCKERS pour les commandes inférieures à 25 €. Pour les commandes supérieures à ce montant, aucun frais de port n'est facturé, sauf convention contraire, p. ex. pour un transport spécial. Pour les livraisons internationales, des frais de port sont facturés par DONCKERS, quel que soit le montant de la commande, respectivement de 8 € (NL), 10 € (FR), 8 € (LU) hors TVA.

4.3 Les frais d'expédition pour les retours sont toujours à la charge du client, sauf convention écrite contraire.

4.4 a) En cas de paiement tardif par le client qui est un entrepreneur et agit à des fins qui entrent dans le cadre de ses activités commerciales, en cas de non-paiement ou de paiement tardif de la facture, sont irrévocablement et irréductiblement dus de plein droit et sans mise en demeure préalable : des intérêts au taux d'intérêt prévu par la loi concernant le retard de paiement dans les transactions commerciales sur les montants dus et ce à partir de l'exigibilité de notre facture, ainsi que des dommages et intérêts forfaitaires de 10 % sur le montant de la facture avec un minimum de 50 euros.

b) En cas de paiement tardif par le client qui est un consommateur, celui-ci reçoit un premier rappel gratuit pour payer le principal de la ou des factures impayées. Si le client ne paie pas dans le délai légal de 14 jours calendaires, qui prend cours le troisième jour ouvrable après l'envoi du rappel de paiement, ou le jour calendaire suivant le jour où le rappel de paiement est envoyé par voie électronique au consommateur, le client sera redevable d'une indemnité forfaitaire comme suit :

- 20,00 € si le solde dû est inférieur ou égal à 150,00 € ;
- 30,00 € si le solde dû est compris entre 150,01 € et 500,00 €, à majorer de 10 % du montant dû sur la tranche comprise entre 150,01 € et 500,00 € ;
- 65,00 € si le solde dû est supérieur à 500,01 €, à majorer de 5 % du montant dû au-delà de 500,01 €, avec un maximum de 2 000,00 €.

Outre ces dommages et intérêts forfaitaires, le client sera en outre redevable d'intérêts de retard au taux d'intérêt visé à l'article 5, paragraphe 2, de la loi du 2 août 2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales.

4.5. En cas de non-paiement ou de paiement tardif de la facture, toutes les conditions spéciales, réductions et ristournes dont le client bénéficiait sont annulées et le prix total est immédiatement et intégralement exigible et dû.

4.6. Chaque protestation contre une facture doit être formulée par écrit et de manière précise, par lettre recommandée à DONCKERS, dans un délai de 8 jours suivant la date de la facture, à défaut de quoi la facture doit être considérée comme acceptée sans condition.

Article 5. Livraisons, délais de livraison

5.1 Les délais de livraison et d'exécution sont purement indicatifs et ne sont fournis qu'à titre d'information. Ces délais ne sont dès lors pas contraignants dans le chef de DONCKERS, sauf convention expresse entre les parties.

5.2 DONCKERS n'est pas responsable des conséquences du dépassement du délai de livraison par les sociétés de transport respectives chargées de la livraison des marchandises, des retards dus à la densité du trafic ou à un cas de force majeure. DONCKERS n'est pas responsable du non-respect éventuel des plannings de production par le fabricant du produit.

5.3 Le lieu de livraison est l'adresse (**accessible pour la livraison pendant les heures de bureau**) que l'acheteur a communiquée à DONCKERS.

5.5 Dès que les produits à livrer ont été retirés, le risque du transport est transféré au client.

5.6 Le client doit contrôler les marchandises **DÈS LEUR RÉCEPTION** et, en **cas d'emballage endommagé** ou de **colis manquant** ou de **marchandises visiblement endommagées**, le faire savoir **PAR ÉCRIT** au chauffeur de la société de transport par mention sur le PDA de la société de transport ou en rédigeant lui-même un document à faire signer par le chauffeur. À défaut, aucun recours n'est possible contre le transporteur ni contre DONCKERS.

Le client doit en tout cas informer DONCKERS par écrit dans les 48 heures suivant la livraison d'un défaut dans la livraison ou du fait que des dommages aux marchandises livrées ont été constatés, faute de quoi aucun recours ou réduction de prix ne sera possible à l'égard de DONCKERS.

Article 6. Retours

6.1 Sans préjudice des exclusions et limitations suivantes et sans préjudice des limitations décrites à l'article VI.53 du Code de droit économique, l'échange et/ou le retour n'est possible que dans un délai de 14 jours suivant la livraison et après consultation et autorisation écrite expresse de DONCKERS (uniquement en utilisant le formulaire de retour) :

- les marchandises usagées ne sont pas reprises ;
- les marchandises endommagées ne sont pas reprises ;
- les marchandises ne sont reprises que dans leur emballage d'origine ;
- les marchandises personnalisées ou commandées spécifiquement pour le client ne sont pas reprises.

6.2 Les frais de retour sont toujours à la charge du client (le forfait comprend le transport, l'administration et la manutention), y compris, mais sans s'y limiter, et sans préjudice du droit de DONCKERS d'évaluer les frais réels et de les réclamer au client :

- les frais de retour pour les pneus PW, les pneus 4x4/SUV sont de 12 euros par pneu hors TVA ;
- les frais de retour pour les pneus poids lourd sont de 16 euros par pneu hors TVA ;
- les frais de retour pour les jantes sont de 20 euros par jante hors TVA ;
- les frais de retour pour les petits accessoires sont de 10 euros par colis hors TVA.

Article 7. Garantie et responsabilité

7.1 Les consommateurs (au sens de l'article I.1.2° du Code de droit économique : *toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle,*

artisanale ou libérale) ont droit à une période de garantie légale de deux ans à partir de la livraison des produits, sans préjudice de toute possibilité de recours contre le producteur, si le produit livré est affecté d'un défaut intrinsèque ou d'une erreur de production.

La période de garantie légale prévue en faveur des consommateurs ne s'applique pas si le client est une personne morale qui agit dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale. Le cas échéant, le régime légal des vices cachés (art. 1641-1649 du Code civil (ancien)) s'applique, sans préjudice de toute possibilité de recours contre le producteur, si le produit livré est affecté d'un défaut intrinsèque ou d'une erreur de production.

7.2 En cas de réparation d'un dommage ou de remplacement du produit, qui s'avère ultérieurement ne pas être couvert par la garantie, les frais seront intégralement facturés au client.

7.3 Il n'y a aucune garantie dans les cas suivants. L'énumération ci-dessous est non exhaustive et chaque cas de garantie sera évalué individuellement par DONCKERS :

- si les dommages à la peinture sont survenus après l'utilisation de produits chimiques ;
- si l'usure du produit peut, après enquête, être considérée comme anormale ;
- si les dommages sont causés par un facteur externe (p. ex. dommages causés aux jantes par les bordures de trottoirs, jante déformée suite à un impact lors de la conduite, pneu crevé en raison d'un montage défectueux ou d'un objet pénétrant) ;
- si les défauts résultent d'une utilisation non conforme à la destination ou d'une mauvaise utilisation ;
- si les dégâts sont causés par un dol, une négligence grave ou un entretien négligent.

Article 8. Sécurité et confidentialité

8.1 RGPD : DONCKERS collecte et traite les données qu'ils reçoivent du client exclusivement en vue de la bonne exécution du contrat, de la gestion des clients et de la comptabilité.

Le client peut toujours obtenir ses données sur simple demande en envoyant un courriel à info@donckers.be.

La politique complète en matière de protection de votre vie privée peut être consultée via le lien suivant : <https://procor.be/wp-content/uploads/2018/08/GDPR.pdf>

8.2 Votre compte, login et mot de passe sont strictement personnels : ne les transmettez jamais à des tiers car vous êtes responsable des commandes passées avec ceux-ci.

Article 9. Informations fournies – configurateur de véhicule

9.1 Les informations de véhicule fournies dans notre configurateur de véhicule ont été récoltées avec le plus grand soin par nos services. Toutefois, DONCKERS ne peut être tenue responsable d'éventuelles erreurs de données, puisqu'il est vivement recommandé au client de toujours vérifier les informations reprises sur le certificat de conformité du véhicule.

9.2 La sélection du bon véhicule est de la plus haute importance. Si les marchandises ne sont pas conformes en raison d'une mauvaise sélection de véhicule, les éventuels frais de retour ou d'échange seront réclamés au client.

9.3 DONCKERS met ces informations à la disposition de ses clients. Toutefois, en cas d'utilisation abusive, DONCKERS se réserve le droit de refuser à un utilisateur l'accès à ces données.

9.4 Si le client ne parvient pas à trouver le bon véhicule ou en cas de doute, il doit toujours prendre contact avec le service compétent au 02/217.24.04 ou par courriel à wheels@donckers.be.

Article 10. Force majeure

10.1 En cas de force majeure, chaque partie est libérée de plein droit et n'est pas tenue d'accomplir une quelconque obligation envers le cocontractant. Il y a lieu d'entendre par force majeure, la situation dans laquelle une partie contractante ne peut remplir ses obligations contractuelles en raison d'une cause étrangère qui ne peut être imputée à cette partie contractante. Sans que cette liste ne soit exhaustive, sont considérés comme cas de force majeure : retards déraisonnables ou absence de livraison par les fournisseurs d'une partie, destruction de produits causée par des accidents, une grève, un incendie, une guerre, une épidémie, une pandémie, une inondation, de nombreuses absences pour maladie, etc. La partie qui invoque la force majeure n'est pas tenue de prouver le caractère irrésistible et imprévisible de la circonstance qui constitue la force majeure. Dans le cas où la situation de force majeure durerait plus de deux mois, l'autre partie a le droit de résoudre le contrat sans l'intervention du juge, sans que la partie qui invoque la force majeure ne puisse être tenue au paiement d'une quelconque indemnité à l'autre partie.

Article 11. Nullité

11.1 La nullité d'une ou plusieurs clauses des présentes conditions générales ne porte pas atteinte à l'applicabilité de toutes les autres clauses des présentes conditions générales et/ou conditions particulières telles qu'énoncées dans les contrats entre les parties.

Article 12. Droit applicable, tribunaux compétents

12.1 Le droit belge s'applique à tous les contrats conclus avec DONCKERS.

12.2 En cas de litige, seuls les tribunaux d'Anvers, division Anvers, sont compétents.